

36^e

CONGRÈS

SAINT - ETIENNE

23 - 24 - 25 MAI

1968

Rapports :

- Activité
- Orientation

CFDT

N° 214 - AVRIL 1968

HA - CUI - TEX

26, rue Montholon, Paris (IX^e)

SOMMAIRE

● Vie Fédérale

● Editorial

● Rapport d'Activités

« PRIORITES », présenté par F. KRUMNOW

● Rapport d'Orientation

« Construire dès aujourd'hui la démocratie socialiste de demain », présenté par R. TOUTAIN

HA - CUI - TEX

21^{me} ANNEE — NOUVELLE SERIE

Publication mensuelle



Le numéro : 0,70 F

Abonnement annuel : 5 F (10 numéros)
au C.C.P. HA - CUI - TEX Paris 22-202-24



Rédaction, Administration :
26, rue Montholon, Paris IX^e

FEDERATION DES INDUSTRIES DU TEXTILE,
DE L'HABILLEMENT ET DU CUIR C.F.D.T. (c.f.t.c.)

Téléphone 878-91-03
526-63-09

Postes 461 - 462 - 463



Pour les changements d'adresse, joindre la dernière
bande et 0,60 F.

ORDRE DU JOUR ET HORAIRES DU CONGRÈS FÉDÉRAL

DES 23 - 24 - 25 MAI 1968 A SAINT-ETIENNE

JEUDI 23 MAI :

- 9 h Retrait des mandats et autres formalités pratiques.
- 10 h Ouverture du congrès.
- 10 h 30 Présentation du rapport d'activité.
- 11 h 30 Discussion sur le rapport d'activité.
- 14 h Suite de la discussion.
- 17 h Rencontre par branche.

VENDREDI 24 MAI :

- 9 h Réponses sur le rapport d'activité.
- 10 h 30 Rapport financier et Fonds de solidarité fédéral, discussion et réponses.
- 12 h Vote sur rapports d'activité et financier.
- 14 h Présentation du rapport d'orientation.
- 15 h Intervention du représentant de la confédération.
- 16 h Discussion sur le rapport d'orientation.

SAMEDI 25 MAI :

- 9 h Réponses sur le rapport d'orientation.
- 10 h 30 Vote sur le rapport d'orientation et élection du conseil fédéral.
- 11 h Interventions des représentants internationaux.
- 13 h 30 Réunion du conseil fédéral, élection du bureau fédéral.
- 14 h 30 Présentation du manifeste et des résolutions, discussion et votes.
- 16 h 30 Clôture du congrès par le Président fédéral.
- 17 h Fin du congrès.

PREPARER UN CONGRES, c'est aussi :

- ◆ populariser l'événement et nos objectifs prioritaires,
- ◆ trouver les fonds pour financer la participation des délégués.

En 1966, la vente d'un porte-clés nous a aidé dans ce domaine.

Pour 1968, le conseil fédéral a recherché un nouveau moyen et vous propose :

Un stylo qui parle...

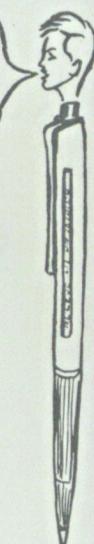
« Relever les bas salaires »
« Non au chômage »
« Liberté dans l'entreprise 1H »
« C.F.D.T. HA-CUI-TEX 1968 »

le stylo HA-CUI-TEX

Les syndicats, les responsables de sections doivent les commander rapidement à la fédération.

Il ne s'agit pas d'un simple « gadget », un crayon, c'est aussi un « outil » dans l'action.

En le vendant aux travailleurs, nous leur donnons un moyen de faire connaître leurs revendications.



SOMMAIRE

● Vie Fédérale

● Editorial

● Rapport d'Activités

« PRIORITES », présenté par F. KRUMNOW

● Rapport d'Orientation

« Construire dès aujourd'hui la démocratie socialiste de demain », présenté par R. TOUTAIN

HA - CUI - TEX

21^{me} ANNEE — NOUVELLE SERIE

Publication mensuelle



Le numéro : 0,70 F

Abonnement annuel : 5 F (10 numéros)
au C.C.P. HA - CUI - TEX Paris 22-202-24



Rédaction, Administration :
26, rue Montholon, Paris IX^e

FEDERATION DES INDUSTRIES DU TEXTILE,
DE L'HABILLEMENT ET DU CUIR C.F.D.T. (c.f.t.c.)

Téléphone 878-91-03
526-63-09

Postes 461 - 462 - 463



Pour les changements d'adresse, joindre la dernière
bande et 0,60 F.

PRÉPARER NOTRE CONGRÈS

ACTIVITÉ

« Il faut que notre fédération vive de la réflexion collective, de l'expérience et de l'apport de tous les syndicats, de toutes les actions, de tous les militants, de tous les adhérents et surtout du combat de la classe ouvrière ».



ORIENTATION

Tirant les conséquences de notre action d'hier, nous devons prévoir et organiser celle de demain.

Nos objectifs immédiats et à moyen terme doivent s'inscrire dans nos perspectives révolutionnaires.

Donc, c'est dès aujourd'hui que nous devons commencer à construire la société démocratique et socialiste de demain.

PRÉPARONS NOTRE CONGRÈS FÉDÉRAL

SAINT-ETIENNE : 23 - 25 MAI 1968



Un bulletin aux sections « spécial-congrès » a été envoyé fin mars. Il comporte tous les renseignements concernant le congrès et les documents à renvoyer au secrétariat fédéral.

- Précisions matérielles,
- Feuille d'inscription,
- Formule de candidature au conseil fédéral,
- Feuille de pouvoir,

etc...

Un rapport « annexe » au rapport d'activité ci-inclus, sera adressé également aux sections dans le mois qui précède le congrès. Il rappellera toutes les actions professionnelles, les accords signés dans nos branches et les activités d'organisation fédérales, formation, travail des commissions, etc...

DES MAINTENANT,

CHAQUE SECTION DOIT :

- désigner son ou ses représentants au congrès,
- prévoir les réunions de militants pour étudier les rapports.

A TRAVERS L'ACTION →

HABILLEMENT

Le conseil fédéral des 1er et 2 mars a décidé de développer l'action pour obtenir l'indemnisation du chômage dans toutes les branches exclues et notamment l'habillement.

Outre la conférence de presse nationale du 29 février, l'action s'est développée à tous les niveaux.

La fédération a écrit aux présidents de groupes et de commissions parlementaires qui nous ont répondu.

Une délégation de notre fédération a été reçue le 13 mars par M. BELLORGEY, chef de cabinet de M. CHIRAC, secrétaire d'Etat chargé de l'emploi.

Nous avons écrit à toutes les chambres patronales de nos industries qui se sont exclues de l'accord interprofessionnel.

Cette action a été appuyée par des pétitions, des démarches, des délégations, des débrayages dans les entreprises de confection.

Pour donner encore plus de poids à ces actions, avec la C.G.T. et en accord avec F.O., nous avons lancé une journée nationale d'action avec débrayage pour le 4 avril. D'après les premiers échos, la journée a été bien suivie là où les mots d'ordre ont été donnés.

Les 3 fédérations C.F.D.T. - F.O. et C.G.T. ont écrit au Ministre des Affaires Sociales et aux patrons pour obtenir la commission paritaire nationale pour les salaires, l'indemnisation du chômage et la révision de la convention.

Cette réunion vient d'être convoquée pour le jeudi 18 avril à 9 h 30.

DANS LES REGIONS

◆ NORD - PAS-DE-CALAIS :

La commission paritaire régionale s'est tenue à LILLE le 2 avril. Les patrons se sont retranchés derrière la convocation de la réunion paritaire nationale tant pour les salaires que pour l'indemnisation du chômage partiel. Ils ont accepté le principe d'une rencontre régionale après le 18 avril et d'indemniser 5 délégués de la région pour se rendre à PARIS à la commission paritaire.

◆ CHOLET :

La chambre patronale régionale « recommande » aux employeurs de l'habillement « d'appliquer » l'accord C.N.P.F.

C'est un clou d'enfoncé dans le mur patronal...

Mais comme le souligne le journal local, ce n'est qu'une « recommandation » et rien ne garantit que les patrons l'appliqueront en cas de chômage.

◆ FOUGERES ET AUTRES SECTEURS :

De différentes régions, les syndicats nous informent que les patrons se déclarent « favorables » à l'indemnisation du chômage partiel. Mais à ce jour, ces déclarations n'ont été suivies d'aucun texte garantissant cette indemnité.

Il est cependant important que les déclarations et positions patronales nous soient signalées car elles permettent de dénoncer le « jeu de ping-pong » du patronat de l'habillement déjà pratiqué pour l'augmentation des salaires réels.

Notre confédération poursuit également les actions et démarches, elle vient de déposer un projet de loi C.F.D.T. auprès des groupes parlementaires pour obtenir la généralisation de l'indemnisation complémentaire du chômage partiel.

DANS LES T.A.S

Une commission paritaire nationale s'est tenue à Paris le 27 mars. Les patrons ont refusé l'ouverture de négociations sur :

- la garantie de l'emploi,
- la garantie de ressources,
- le droit syndical.

Ils ont refusé une augmentation plus importante pour les bas salaires.

Ils ont proposé : 3,96 % d'augmentation au 1er avril et une réduction infime des abattements de zone allant de 0,20 à 0,30 %.

— Base hiérarchique horaire, coef. 100, 1,705 F + 0,605 F de complément horaire avec une garantie de 2,566 F, zone 0.

L'ensemble des propositions est pour un an. La C.G.C. et F.O. ont signé, la C.F.D.T. et la C.G.T. ont refusé et ont lancé une journée d'action avec débrayages et prises de parole pour le 11 avril.

JEUX - JOUETS

Les propositions patronales du 22 mars ont été signées par toutes les organisations syndicales, à savoir :

Salaires : le point 100 - zone 0 est fixé à 2,25 F au 1er avril et 2,35 F au 1er juillet 1968.

Chômage partiel : accord professionnel reprenant celui conclu avec le C.N.P.F. Application à l'agrément ou, au plus tard, au 1er juillet 1968.

Convention collective : Tous les jours fériés chômés, habituellement travaillés, sont payés — Aucune ancienneté pour avoir droit à 2 jours de congés payés par mois de travail — Réduction des abattements d'âge de 5 % après chaque 6 mois — Remboursement des pertes de salaires, de frais de transport et de séjour à deux délégués par organisation participant aux Commissions Paritaires.

RÉUNIONS PARITAIRES

◆ MAROQUINERIE :

La commission paritaire nationale s'est réunie le 11 mars.

La C.F.D.T. a insisté pour que soient abordés dans l'ordre les points suivants :

- indemnisation du chômage partiel,
- augmentation des salaires,
- paiement du 7ème jour férié.

Long affrontement sur le chômage, après une heure et demie et une suspension de séance, il a été décidé d'envisager le principe de l'indemnisation dans le cadre conventionnel. Une commission d'étude paritaire restreinte préparera un texte. Une réunion paritaire aura lieu ensuite pour négocier l'accord.

Les employeurs ont trouvé indécent et choquant de demander une augmentation 3 mois après le dernier accord de 3 % qui d'après eux était considéré pour une année, même réponse pour le paiement d'un jour férié de plus.

Il a été convenu de discuter de la révision de la convention collective, un projet sera déposé par les organisations syndicales.

La commission d'étude restreinte s'est réunie le 27 mars, les patrons ont accepté le principe d'un accord conventionnel supérieur à celui conclu avec le C.N.P.F. Le projet patronal sera communiqué. La prochaine commission d'étude technique aura lieu le 8 avril.

◆ DENTELLES - TULLES - BRODERIES ET GUIPURES :

Une commission paritaire nationale s'est tenue le 18 mars au Ministère des affaires sociales pour l'application à cette convention des accords signés dans les textiles naturels sur le chômage partiel et les modifications de la convention collective (préavis, indemnités de licenciement, etc...).

Les patrons ont proposé le même texte que pour les textiles naturels en ce qui concerne le chômage partiel, par contre, ils estimaient trop élevées les heures pour recherche d'emploi et l'indemnité de départ en retraite.

Les organisations syndicales unanimes ont refusé de signer un accord pour la branche Dentelles inférieur aux textes des textiles naturels.

A la réunion du 1er avril, les employeurs ont proposé de reprendre les textes des T.N., mais qui ne seraient applicables qu'à l'arrêt d'extension.

Toutes les organisations syndicales ont refusé de signer. Une contre-proposition a été faite aux patrons : application au 1er juin 68 pour les contrats en cours actuellement. Nous attendons la réponse des patrons.

◆ ETAM - CHAUSSURES INTER - REGIONS :

La commission paritaire s'est tenue le 20 mars. Les patrons voulaient que les organisations syndicales renoncent aux avantages

acquis. Finalement un compromis est envisagé sous la forme d'un P.V. qui ferait obligation aux organisations régionales, locales ou d'entreprises d'opter par avantage pris dans son ensemble celui qui est en vigueur actuellement dans la région, l'entreprise ou pour celui prévu dans la convention inter-régions.

De nombreuses et difficiles discussions ont eu lieu sur les classifications à appliquer, la valeur du point hiérarchique, le montant de l'indemnité de licenciement. La C.F.D.T., suivie en cela par toutes les organisations, a refusé catégoriquement la proposition patronale de réduction de 50 % de l'indemnité de licenciement en cas de fermeture. Prochaine réunion le 19 avril.

◆ TANNERIE - MEGISSEURIE :

La commission paritaire plénière s'est réunie le 26 mars toute la journée pour négocier la révision de la convention collective. Les patrons ont été négatifs sur beaucoup de points notamment le droit syndical dans l'entreprise. Même ils veulent reprendre des avantages, surtout en ce qui concerne le délai-congé. Prochaine réunion le 24 avril.

La commission d'interprétation de la convention tannerie s'est réunie le 1er avril pour l'application du dernier accord de salaire dans plusieurs entreprises des Deux-Sèvres et de la Charente. La Commission a évidemment confirmé que la base hiérarchique est de 2,26 F depuis le 1er janvier 68. Elle a demandé aux parties de négocier les salaires réels, surtout ceux au rendement, dans les entreprises dans le sens de l'article 13 et de l'esprit qui a présidé aux discussions qui ont abouti à l'accord du 20 décembre dernier.

DANS LES RÉGIONS

◆ FOUGERES - CHAUSSURES :

Un accord de salaires applicable au 1er mai a été signé. La C.F.D.T. avait insisté pour le relèvement des basses catégories, ce qui a permis d'obtenir une augmentation égalitaire de 0,10 F. Ce qui donne les bases de calcul au rendement et % d'augmentations suivants :

- 2ème catégorie : 2,42 F — 4,31 % sur réels.
- 3ème catégorie : 2,58 F — 4,30 % sur réels.
- 4ème catégorie : 2,79 F — 3,71 % sur réels.

La commission a étudié l'application de l'arrêt SULZER de la cour de cassation et les patrons ont accepté d'en appliquer les conclusions à savoir, la garantie des minima horaires pour chaque heure de travail au rendement.

◆ COMMISSION CONCILIATION TEINTURE :

Elle s'est tenue à Lyon au sujet du conflit de Tournon, elle a abouti à un accord. Le salaire de qualification des « premiers de machines à impression au cadre automatique » est fixé par référence au coef. 160 avec une prime de 0,33 F/H. Celui des « premiers servants de machines » le sera par référence au coef. 126 avec une prime de 0,56 F/H.

◆ TAILLEURS :

La commission paritaire de la région parisienne s'est réunie le 21 mars. La discussion de la convention régionale se poursuit. Les salaires ont été abordés sans espoir d'une augmentation prochaine, le chômage partiel a été discuté sans plus de succès bien que ces patrons, n'étant pas adhérents au CNPF, seront engagés par l'agrément.

Un accord national pour la retraite a été signé et couvre toutes les entreprises des N° INSEE 491.3 - 491.0 - 754.01 - 754.02, ces deux derniers numéros concernant les ateliers des rayons des commerces de l'habillement.

◆ DELAINAGE - MAZAMET :

Un accord indemnisant le chômage partiel sur la base de 1,26 F de l'heure non hiérarchisé a été signé.

◆ LE CHEYLARD :

Un accord indemnisant le chômage partiel sur la base du **salaire de qualification** à raison de 40 h par semaine a été signé dans une entreprise.

◆ HAUT-RHIN - GREVE AVEC INFORMATION :

Une grève d'une demi-journée a eu lieu dans un atelier de la S.N.I.P., le temps a été utilisé pour l'information. Les travailleurs ont obtenu un rappel de prime de 2,42 % pour les salaires de 1967.

A TRAVERS L'ORGANISATION

◆ COMMISSION ECONOMIQUE :

Elle s'est réunie le 29 février. Elle a été surtout consacrée à la préparation du « dossier emploi » qui est repris dans le rapport d'orientation.

◆ COMMISSION « HOMMES ET FEMMES » :

Bien que restreinte, elle s'est également réunie le 29 février et a surtout analysé tout ce qui était écrit dans le projet de rapport d'orientation concernant les travailleuses.

◆ CONSEIL FEDERAL :

Il s'est réuni à Bierville les 1er et 2 mars. Il a examiné les rapports d'activité et d'orientation, préparé le congrès fédéral. Il a pris des décisions d'action pour soutenir l'habillement mais aussi pour engager la période de négociation de salaires.

◆ ETAM - TEXTILES NATURELS :

La commission des ETAM-TN s'est réunie le 9 mars. Les travaux de la journée ont permis de préciser les problèmes concernant les révisions de classifications et les positions C.F.D.T.

Un gros travail de comparaison et de regroupement a été décidé. La révision de l'annexe 5 a été étudiée en tenant compte des modifications intervenues dans les clauses générales et des revendications des E.T.A.M. Pour préparer la prochaine réunion paritaire nationale, une large information des E.T.A.M. a été décidée, elle sera suivie de démarches aux Directions d'entreprises.

◆ **J. E., BAS-RHIN :**

Le 10 mars à Ville avec 32 participants. Cette journée d'étude était centrée sur les objectifs fédéraux et la pratique syndicale.

◆ **SESSION DU GROUPE AGACHE - WILLOT :**

Elle a eu lieu du 11 au 13 mars à Rotheu (Bas-Rhin) avec 21 participants représentants 10 usines. La session a porté sur la connaissance du groupe, la situation syndicale, les salaires, etc. Elle a permis de dégager un plan d'organisation et d'implantation syndicales, des liaisons permanentes entre les différentes usines ont été organisées.

AGACHE-WILLOT est le 4ème groupe Textile français, il regroupe 33 usines et 12 000 salariés.

◆ **BUREAU FEDERAL :**

Il s'est tenu le 19 mars. Problèmes essentiels abordés : action revendicative suite aux décisions du C.F., formation, préparation du congrès, répartition des tâches au sein du secrétariat fédéral.

◆ **T.A.S.**

Les responsables des textiles artificiels et synthétiques se sont réunis le 26 mars. Ils ont abordé les problèmes de la branche, préparer la réunion paritaire du lendemain et préparer la suite de l'action revendicative dans la branche.

UNION RÉGIONALE LORRAINE

L'Assemblée de l'Union Régionale HA-CUI-TEX s'est tenue le 31 mars à EPINAL, avec la participation d'une centaine de militants. Des décisions intéressant l'action syndicale et la vie des sections d'entreprise ont été prises. Bernard BLONDEAUX y représentait la fédération. Il a tiré les conclusions de cette assemblée et développé les préoccupations de la fédération.

SYNDICALISME - MAGAZINE

SPÉCIAL 1^{er} MAI

sera un numéro **SENSATIONNEL**

A diffuser largement auprès des travailleurs. Faites des ventes massives à la porte des entreprises et dans les quartiers. C'est un moyen concret de faire connaître les positions de la C.F.D.T., pour favoriser l'adhésion.

Avec Pierre et Paulette tous les syndicats HA CUI TEX seront à St-Etienne

Du 23 au 25 mai, tous les syndicats C.F.D.T. du Textile, de l'habillement et du Cuir seront représentés à ST-ETIENNE pour le congrès fédéral.

QUEL SERA SON TRAVAIL ?

REFLECHIR :

- Sur l'action de ces deux dernières années pour juger de la façon dont les objectifs prioritaires ont avancé, pour dégager les enseignements des expériences d'action, pour approuver ou désapprouver le rapport d'activité.
- Sur les objectifs à court terme dans les perspectives des récents congrès :
 - la GARANTIE de ressources,
 - de meilleures conditions de travail,
 - des solutions aux problèmes d'emploi,
 - la liberté et la responsabilité des travailleurs sur les lieux de travail.
- Sur les faits, la vie concrète, les jugements des travailleurs qui seront apportés par les militants.

DECIDER :

- de la priorité des objectifs,
- des méthodes d'action,
- de l'organisation nécessaire à l'efficacité de l'action.

VOTER :

- Le congrès se prononcera sur les rapport et les motions.
- Il élira le conseil fédéral qui aura la responsabilité de la fédération jusqu'au congrès suivant.
- Ce conseil élira le bureau.

CHAQUE SYNDICAT DOIT INTERVENIR AU CONGRES !

Dès réception de ce bulletin contenant les rapports, il faudra en discuter dans votre section et votre syndicat. En plus, des jugements que vous serez amenés à porter sur l'action menée depuis Epinal, il faudra vous prononcer sur les objectifs à atteindre, les méthodes d'action, l'organisation que vous souhaitez.

La vie concrète des travailleurs de nos branches : conditions de travail, salaires, licenciements, fermetures, etc... sera apportée au congrès, en même temps que l'expérience des uns et des autres pour faire connaître les positions de la C.F.D.T., y faire adhérer les travailleurs et développer notre force syndicale.

En plus des décisions et des réflexions, ce congrès aura à élire le nouveau conseil fédéral qui est l'organisme responsable de la fédération entre les deux congrès.

La présence de camarades étrangers nous fera comprendre la nécessaire solidarité internationale, au moment où les patrons construisent leur puissance économique à l'échelle mondiale.

Nous aurons présent à notre pensée, pendant tout le congrès, la guerre atroce du Viêt-nam, les conflits du Moyen-Orient, du Nigéria. Nos objectifs doivent s'inscrire dans la lutte des peuples exploités par la puissance du capitalisme et l'impérialisme économique et politique. **C'est le même combat.**

Nous allons donc tous ensemble travailler « sec ». Mais les camarades de SAINT-ETIENNE ont tout prévu pour que les conditions de travail soient les meilleures.

◆ Pour développer notre force syndicale,
nous combattons avec tous ceux qui de par
le Monde luttent pour la justice et la liberté.

G. FONTENEAU,

Président fédéral.

31 mars 1968.